

Commission syndicale 10 juin 2008

A l'ouverture de la réunion, le SNPA fait remarquer qu'il était convenu de débattre dans cette commission de l'organisation des domaines du soutien à savoir de la compta, des finances, du patrimoine bâti et non bâti et du juridique. Le SNPA ne peut pas admettre que la discussion se fasse ailleurs et n'acceptera pas d'être mis devant le fait accompli lors du CPTC de septembre prochain.

Le SNPA interpelle la DRH sur le statu quo du dossier SA+. Là aussi pour le SNPA il n'est pas question d'être mis devant le fait accompli.

Force est de constater que les dossiers concernant les Gestionnaires administratifs ne sont pas prioritaires.

La DRH répond que la discussion sur l'organisation des domaines du soutien n'a pas avancé au niveau de l'administration et que pour ce qui est de la compta et des finances, une réunion est prévue pour demain matin avec l'Agent comptable. Le débat sur l'organisation du soutien n'a pas encore eu lieu au sein du CODIR.

La DRH indique que dans la deuxième quinzaine de juillet, elle mettra à plat l'ensemble des travaux réalisés jusqu'à ce jour pour proposer quelque chose de lisible en terme de chiffres par domaine, par DT et par Agence

Pour le SA+, la DRH répond que cela est un peu lié au classement des postes et que d'ailleurs elle a annulé la commission de reclassement prévue pour le 18 juin. Elle insiste sur le fait que le classement de postes doit être lié aux compétences et non à la rémunération et précise que l'on ne peut pas vivre sous la demande permanente de reclassement de la part de l'encadrement et des intéressés.

Le dossier SA+ sera abordé avec les DT début juillet, le CTPC de septembre aura à en discuter, mais le SNPA souhaite que la prochaine commission syndicale s'en saisisse.

A l'ordre du jour :

- *Intégration des CDF dans le corps des T.O.*
- *Projet de note de service concernant la gestion des contractuels de droit public.*
- *Questions diverses*

Intégration des CDF dans le corps des T.O.

Au 31 mai 2008, il reste 966 « C » techniques à intégrer dans le corps des T.O..

Le texte devrait être publié au Journal officiel vers la fin de l'année 2008.

L'intégration dans le corps des T.O. se fera dans un échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur.

Après avoir entendu un débat sur le toujours « plus » concernant les Collègues Techniques, le SNPA s'est félicité de l'intégration des CDF dans le corps des TO, mais a rappelé qu'à l'heure actuelle il y a encore environ 630 Adjointes administratifs qui n'ont pas de véritables perspectives d'intégrer la catégorie « B » et que le SA+ est toujours en attente de concrétisation. Le SNPA a conclu en demandant un peu de décence !

Note de service : contractuels de droit public

Un projet de note de service sur la gestion des contractuels de droit public est soumis à la discussion et sera présenté au CTPC de septembre.

Le SNPA rappelle son souhait de voir la rémunération liée à celle des fonctionnaires par référence à un indice. La DRH répond que le Contrôleur Général s'y oppose. Le SNPA ne comprend pas cette opposition qui n'est basée sur aucun texte.

La DRH indique que lors des recrutements, l'ONF demande les bulletins de paie antérieurs et que la rémunération accordée se situe dans une fourchette ne dépassant pas une progression de 5%.

Questions diverses

Ayant appris que des désistements pourraient avoir lieu de la part des lauréats du concours externe d'Attaché, le SNPA demande que les lauréats de la liste complémentaire fassent partie du regroupement prévu à Paris le 16 juin prochain en vue du choix d'une affectation. Béatrice LEFEVRE répond que cela est prévu et indique qu'actuellement 3 défections sont connues. Le SNPA dit sa déception et rappelle qu'il avait demandé une liste complémentaire bien plus conséquente.

Le SNPA demande et obtient qu'un rappel de la clôture des inscriptions au concours interne d'Attaché pour le 30 juin prochain soit fait sur intraforêt.

L'avenir de la DT Auvergne-Limousin n'est toujours pas tranché.

La séance est levée à 13 H 10